



REPUBLIQUE DU NIGER

SOIXANTE DIX-SEPTIEME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ
Genève, du 27 mai au 1^{er} juin 2024

Point 11.6 : Application du Règlement Sanitaire International (RSI 2005)

Documents : A77/8, A77/8 Add 1, A77/8 Add 2, A77/8 Add 3,, A77/8 Add 4,

.....

Monsieur le Président ;

;

Mesdames et Messieurs, distingués Délégués.

Permettez-moi tout d'abord de féliciter le Président ainsi que les autres membres du bureau de la présente Assemblée pour votre brillante élection et vous témoigner de notre entière détermination à coopérer dans le cadre de l'accomplissement de toute stratégie visant à améliorer l'état de santé dans le monde.

Je voudrais également féliciter le Directeur Général de l'OMS, **pour son engagement résolu face à la situation sanitaire qui prévaut dans le monde, et lui exprimer** notre gratitude pour l'impulsion positive donnée aux actions de l'Organisation en faveur des pays en développement notamment, et pour la

coopération combien appréciable, **entretenu** avec mon pays, le Niger.

Monsieur le Président,

Le monde d'aujourd'hui est marqué par des échanges multiformes, et l'émergence ou la réémergence de nouvelles menaces en santé publique. Pour améliorer la santé mondiale les Etats membres de l'OMS ont adopté en 1969 le Règlement Sanitaire International dont la dernière version révisée (RSI 2005), adopté par l'Assemblée mondiale de la Santé le 23 mai 2005, est entré en vigueur le 15 juin 2007.

La Pandémie de la Covid-19 a mis en exergue la faiblesse de notre système de gestion des urgences en santé publique. C'est fort de cette leçon apprise que l'OMS a entrepris les processus de révision du RSI. Il me plaît de porter à votre connaissance, l'adhésion totale du Niger à cette démarche.

De 2018 à ce jour, des efforts substantiels ont été consentis permettant l'amélioration de plusieurs indicateurs certifiés par le rapport annuel du Niger en 2021 et 2022.

C'est ainsi que nos indicateurs sont bons au niveau des domaines de gestion des maladies zoonotiques, des ressources humaines et la surveillance des maladies prioritaires.

De même, nos indicateurs sont moyens au niveau de la prestation des services de santé, de la gestion des urgences

sanitaires, de la coordination et de la prévention et contrôle des infections.

Par contre, des efforts supplémentaires nécessitent d'être consentis dans les domaines des instruments juridiques, du financement, de la sécurité alimentaire, du laboratoire, des évènements chimiques et les urgences radiologiques.

C'est pour cette raison que conformément au principe de l'évaluation régulière de la mise en œuvre du RSI (2005), notre pays a lancé en décembre 2023, le processus préparatoire de l'évaluation conjointe externe.

Je reste convaincu que nous y parviendrons à relever ce défi avec la contribution et l'accompagnements des partenaires impliqués dans la mise en œuvre du RSI (2005).

Pour terminer mes propos, je vous adresse les encouragements de **S.E le Général de Brigade Abdourahmane Tiani, Président du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie, Chef de l'Etat** et vous assure de la détermination du Gouvernement du Niger à œuvrer, en collaboration avec tous les Etats membres et nos partenaires, en particulier avec l'OMS, pour accomplir de nouveaux progrès

en matière de prévention et de la riposte à tout phénomène à tendance épidémique dans le respect des normes du RSI (2005).

Je vous remercie de votre aimable attention